



**Fiche déclarative pour une demande de contrôles de conception et d'exécution
d'une installation d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution
organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DB05**

Pour créer ou réhabiliter une installation d'assainissement non collectif, vous devez contacter le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) qui intervient sur site avant la réalisation des travaux pour vérifier la conformité de votre projet en effectuant un contrôle de conception et d'implantation et après la réalisation des travaux et avant remblaiement pour effectuer un contrôle d'exécution des travaux de votre installation d'assainissement non collectif.

Votre dossier est ainsi étudié en deux temps :

- **Contrôle préalable, sur site, du projet d'implantation sur la base de la présente fiche déclarative et de l'étude de sol**
- **Contrôle sur site effectué en fin de travaux avant remblaiement pour confirmer leur bonne exécution**

La vérification de l'exécution des travaux s'effectue AVANT REMBLAIEMENT pour identifier, localiser et caractériser les dispositifs constituant l'installation, repérer l'accessibilité et vérifier le respect des prescriptions techniques réglementaires en vigueur.

Pour tout chantier sur lequel les tranchées seront rebouchées avant contrôle de l'exécution, le SPANC émettra un avis non conforme.

Contactez le SPANC 15 jours avant le début des travaux pour la planification du contrôle de l'exécution.

Pour ces contrôles, vous devez remplir et déposer la présente fiche déclarative auprès de votre SPANC accompagnée de l'étude de sol.

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet : www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr et consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers.

[Par délibération en date du 5 juin 2023, le Conseil communautaire a fixé le tarif de la redevance du contrôle de conception et d'implantation et le tarif de la redevance du contrôle d'exécution des travaux, à l'installation.](#)

Coordonnées du SPANC :

Communauté de communes Val de Cher Controis
ZI des Barreliers – 15 A rue des Entrepreneurs - Contres 41700 LE CONTROIS EN SOLOGNE

Accueil : 02 54 79 15 50

Suivi administratif : Mme Sophie GARREAUD – Tel : 02 54 79 77 37 – Mail : sgarraud@val2c.fr

VOLET 1 / Informations générales

➤ Coordonnées du/ des propriétaires

Nom(s) et prénom(s) du / (des) propriétaires :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. : Tél. portable : Courriel :

➤ Nature de la demande

Votre projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

d'une demande de permis de construire **d'une construction neuve**

d'une demande de permis de construire **d'une construction déjà existante** (transformation, agrandissement)

de la réhabilitation ou de la création d'une installation sans permis de construire

d'une modification du projet d'installation suite à précédente conclusion du SPANC négative (projet non conforme).

VOLET 2 / Caractéristiques du projet

Adresse du projet d'installation d'ANC (si différente de l'adresse du demandeur) :

Code postal : Commune :

Référence cadastrale (section et numéro) :

➤ Mise en place de l'installation

Concepteur du projet (bureau d'études, maître d'œuvre, etc...)

Nom :

Installateur (entreprise ou particulier) - **si connu**

Nom :

Adresse :

Tél :

➤ Caractéristique de l'immeuble

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ? Oui Non

Si oui, date du dernier diagnostic (le fournir si en votre possession) :

Type de filière de l'ANC projetée (ex : filtre à sable vertical drainé, filière agréée, tranchées d'infiltration, etc) :

VOLET 3 / Pièce complémentaire à fournir

- Étude de conception et d'implantation de la filière d'assainissement non collectif, avec les caractéristiques du sol, la perméabilité, en 1 exemplaire)

Fait à _____, le _____

Signature du ou des propriétaire(s)

Rappel : montant de la redevance du contrôle de conception et montant de la redevance du contrôle d'exécution fixés par la délibération en date du 5 juin 2023